Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_076-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 avril 2023
Acte n° **2023-076**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. BAË
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : M. LOUZON

Conseillers présents :
25

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Jean

Date de la convocation :
29 mars 2023

Thème : 7.10 - DIVERS

Objet : Travaux SDEHG – 5 AT 245 - Réaménagement de l'éclairage public chemin Bénech et rue du Square de l'Aude

M. GAUTHIER Jean, Conseiller Municipal délégué à la voirie, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en du 13/12/2022, le SDEHG a réalisé une étude du réaménagement éclairage public chemin Bénech et rue du Square de l'Aude.

La commune a demandé au SDEHG d'étudier la rénovation de l'éclairage public sur le Chemin de Bénech et l'entrée de rue du Square de l'Aude dans le cadre de travaux d'aménagement urbain. Le projet consiste à moderniser l'éclairage public et sortir les mâts existants de l'emprise des trottoirs et pistes cyclables.

Dans ce cadre, il convient de prévoir la pose d'appareils d'éclairage public de type LED présentant des puissances faibles tout en garantissant un bon niveau d'éclairement et des coûts d'exploitation raisonnables.

Les travaux comprennent :

- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public avec déroulage de câbles U1000RO2V de section adaptée sous fourreau diamètre 63 mm sur 250 m
- La fourniture et la pose de 9 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 6m de haut équipé d'une lanterne LED d'une puissance individuelle d'environ 32W et d'un mât double
- Le remplacement de 4 lanternes SHP sur PBA par des lanternes LED 32W et l'ajout d'une lanterne sur PBA 32W
- La hauteur des mâts et la puissance des lanternes proposées seront adaptées en fonction de l'étude d'éclairement
- La pose de boîtiers-prises pour guirlandes lumineuses, pourra être étudiée lors de l'étude de détail en fonction des besoins de la commune pour le raccordement des motifs lumineux à l'occasion des manifestations festives.

L'ensemble des matériels devra répondre aux prescriptions de l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

Afin d'assurer une homogénéité avec l'environnement existant, il est proposé la mise en place de luminaires avec une esthétique proche des luminaires posés sur l'allée des hauts des Hournes.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_076-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023 – acte n° 2023-076 – page 2/2
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Travaux SDEHG – 5 AT 245 - Réaménagement de l'éclairage public chemin Bénech et rue du Square de l'Aude

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Montant total HT estimé des travaux : 126 368,00 €
  Soit :
- TVA (récupérée par le SDEHG) : 19 575,00 €
- Part du SDEHG : 47 740,00 €
  (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 59 053,00 €

Aussi, M. GAUTHIER Jean propose au Conseil Municipal d'approuver l'étude, et de s'engager sur la participation financière de la commune pour ces travaux.

Entendu l'exposé de M. GAUTHIER Jean, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve l'étude présentée.

ARTICLE 2 : décide, par le biais de concours, de verser une "Subvention d'équipement – autres groupement" au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 2041582 de la section d'investissement.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023